

LYON

Adopté puis expulsé

- Le Quotidien des Sans-Papiers - A lire en ligne - Numéro 17 -

Date de mise en ligne : dimanche 23 décembre 2007

Copyright © Paris s'éveille - Tous droits réservés

La politique raciste ne se cache plus derrière des faux-semblants.

Expulsé parce que noir ?

Ça existe.

Léonard Aman, Ivoirien, a été adopté en 1998 par une famille française, mais en raison d'un passeport irrégulier, il a été expulsé le mois dernier.

Christian Clair connaît Léonard depuis son plus jeune âge et l'aide matériellement depuis 25 ans. Léonard a été abandonné par sa mère peu après sa naissance. Son père étant décédé, c'est sa grand-mère maternelle qui le prend en charge. Elle meurt pendant son adolescence, et c'est son demi-frère de 40 ans son aîné qui s'occupe alors de lui. Mais celui-ci décède, laissant Léonard sans famille. Christian Clair, ami de la famille de longue date, lui propose de l'adopter. Ce sera chose faite courant 1998 par "procédure simplifiée", procédure favorisée lors d'adoptions tardives, à 24 ans en l'occurrence. Sauf que l'adoption après les 16 ans n'entraîne pas automatiquement l'acquisition de la nationalité française. Nos législateurs en ont décidé ainsi.

À la fin de l'année 2002, pour les fêtes, Léonard arrive en France muni d'un visa touristique. Il ne compte absolument pas s'installer en France.

Mais en 2003, au moment de retourner dans son pays, la crise politique ivoirienne redouble d'intensité, les liaisons aériennes sont coupées pendant

un bon moment, et la famille de Léonard n'est pas très chaude pour le laisser repartir là-bas.

En attendant que les choses aillent mieux, son père essaie à plusieurs reprises de renouveler le visa via le Consulat de Lyon. Mais le visa arrive à chaque fois incomplet ou non valable : sans photo, sans cachet, nom mal orthographié. En parallèle, au vu de la situation de guerre civile dans son pays, il pose une demande d'asile, rejetée une première fois, et dont les chances d'aboutir en appel sont minces.

Depuis 2002, il a été contrôlé plusieurs fois à Lyon, avec ce passeport périmé, mais son adoption étant parfaitement enregistrée en France et en Côte d'Ivoire, personne n'y a jamais trouvé à redire. Mais aujourd'hui, la politique du chiffre semble l'emporter sur les considérations "morales".

Léonard Aman, qui a choisi de s'appeler Léonard Aman-Clair après son adoption a été arrêté le 6 novembre et expulsé le 17, soit quarante sept jours avant la fin de la période de cinq ans de vie sur le territoire national, nécessaire préalablement à tout dépôt de demande de naturalisation pour un enfant légal de parents français...

Aucun délit à son actif, casier judiciaire vierge, il était totalement intégré. Il vivait entre Lyon, la Loire et l'Isère où habitent son père, ses oncles, tantes et cousins, qui le connaissent depuis sa jeunesse.

Léonard n'est toutefois pas interdit de territoire, ce serait illégal selon la convention européenne des droits de l'homme. Il peut donc revenir à tout moment en France, sous réserve qu'il obtienne un visa. Et ce n'est pas chose facile : lenteurs et barrières consulaires, billet d'avion acheté d'avance sans garantie, frais de visa,

frais de prise de rendez-vous notamment.
Déjà en 2002, il avait fallu que
son père se rende lui-même en Côte
d'Ivoire pour obtenir un visa pour son
fils...

À quoi ça sert d'expulser un étranger
adopté par une famille française ?
Sachant qu'il reviendra, on lui souhaite
de tout coeur en tous cas. Sinon
incrémenter le compteur. Et puis rien
n'empêchera de l'expulser à nouveau,
puisque maintenant sa situation est
connue...

Attendons qu'il revienne, laissons
son visa expirer et puis renvoyons-le.
Les chiffres ne connaissent pas les
noms. Hortefeux ne connaît que les
chiffres.

[Source : <http://lesmots.freelatitude.net>

Post-scriptum :

*Si vous souhaitez soutenir cette
famille, rendez-vous sur le site du collectif,
créé pour l'occasion :
[http://amisducollectifdeleo.blogspot.
com](http://amisducollectifdeleo.blogspot.com).*